

(A)

(N° 83.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 JUILLET 1907.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1907.

(Voir les nos 4, 178, 200, session de 1906-1907, de la Chambre
des Représentants, et 79, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, Président-Rapporteur ; BERNAEYGE, MEYERS, MULLE DE TER SCHUEREN et STEURS.

MESSIEURS,

Ensuite de divers amendements proposés par M. le Ministre de la Guerre, le Budget de son département, pour l'exercice 1907, s'élève à fr. 63,920,609-49, soit :

1° Pour les dépenses ordinaires à	50,399,609 49
2° Pour les dépenses exceptionnelles à	13,521,000 »
soit une augmentation de	3,545,120 »

sur le budget de l'exercice précédent.

Cette augmentation porte sur les postes suivants :

- 1° Traitements et indemnités de l'état-major général des provinces et des places ;
- 2° Traitements et indemnités des officiers du service de santé des hôpitaux ;
- 3° Traitements, indemnités et solde du bataillon d'administration ;
- 4° Nourriture et habillement des malades ; entretien des hôpitaux ;
- 5° Matériel du génie ;
- 6° Nourriture des troupes. — Fourrages ;
- 7° Service du couchage ;
- 8° Habillement des troupes. — Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie ;
- 9° Traitements divers et honoraires.

Votre Commission de la Guerre, par 3 voix contre 2, vous propose, Messieurs, d'adopter le Projet de Budget, que la Chambre a voté par 58 voix contre 49.

Le Président-Rapporteur,
Comte DE BERGEYCK.